



Les politiques publiques de sobriété dans ma commune et mon intercommunalité, pas à pas





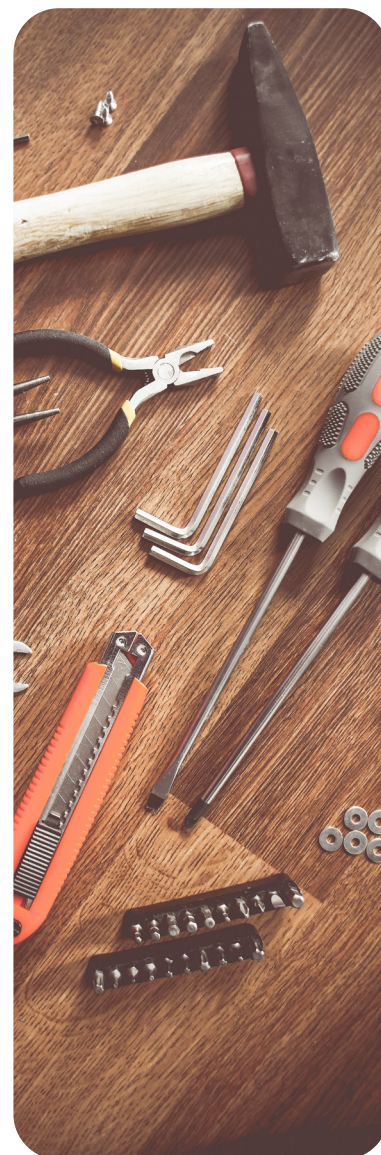
LE CONTEXTE p.4

La sobriété : un enjeu de politique publique



LES ENJEUX p.6

La sobriété : un levier de transformation écologique et de justice sociale



LES BONNES PRATIQUES p.10

Politiques territoriales de sobriété : 7 étapes clés pour se lancer

Ours

Rédaction : Olivier Loubès, chef de projet Recherche & Territoires - Virage Énergie

Conception : réseau Cler

Création graphique : Mathilde Gayet-Kreion Studio

Crédit photos : Adobe Stock, Pixabay

Date de publication : septembre 2026

Secrétariat de rédaction : Marie Pêcheur-Roos

Cette publication a été réalisée dans le cadre du réseau Sobriété, co-animé par le réseau Cler et Virage Énergie, avec le soutien de l'ADEME.



PRÉAMBULE

Mettre la sobriété au cœur de son mandat municipal et intercommunal

Les élections municipales et intercommunales de 2026 ont largement renouvelé la composition des organes délibérants des communes et de leurs groupements. Les nouveaux exécutifs 2026-2032 des communes et intercommunalités devront affronter de nombreux défis. Entre résurgence des tensions géopolitiques et flambée des prix des hydrocarbures, haro sur les dépenses publiques et généralisation de l'emploi de l'intelligence artificielle, sans oublier les manifestations de plus en plus visibles du changement climatique, les bouleversements se multiplient.

C'est dans ce contexte que des milliers d'adjoint·es ou de vice-président·es en charge des transitions écologiques prennent leur fonction. À l'heure où les scientifiques considèrent que le réchauffement ne pourra pas être contenu sous les 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle, il est plus que jamais temps de renforcer l'ambition des politiques de sobriété, loin de tout fatalisme. Parmi la panoplie des leviers d'atténuation du changement climatique, la sobriété permet de réduire les consommations d'énergie et de ressources naturelles en agissant directement sur les besoins et les usages. Les nouvelles élues et nouveaux élus auront tout à gagner à déployer des mesures qui, en réduisant la demande des (onéreux) combustibles fossiles, permettent des économies financières, améliorent la santé publique, embellissent les espaces publics et renforcent le lien social, tout en évitant des phénomènes de maladaptation au changement climatique.

Ce nouveau mandat est, plus que jamais, l'opportunité d'installer la sobriété au cœur d'un projet de territoire ambitieux qui place le bien-être de la population et le respect des limites planétaires au cœur de l'action publique. Questionner le juste besoin, trouver le moyen le plus économe en énergie et en ressources naturelles pour y répondre, lever les contraintes qui empêchent le public d'accéder aux alternatives sobres : la mission est exigeante. Elle demande plusieurs ingrédients : de la volonté politique, des moyens humains, financiers et quelques bases théoriques.

Ce guide, nourri de l'expertise du réseau Sobriété et de ses membres, partage les essentiels pour construire au mieux des politiques de sobriété au service du climat, de la préservation des ressources naturelles et, surtout, du bien-être de la population locale, clé de voûte de la démarche. Cette introduction sommaire à la déclinaison locale de la sobriété doit s'envisager comme un préalable, à compléter par les nombreux retours d'expérience collectés par le réseau Sobriété, les formations et ressources mises à disposition par les organismes de formation d'élus·es, Virage Énergie, le réseau Cler, et l'ADEME notamment, comme le *Guide Sobriété et collectivités : méthodes, exemples et outils*, produit par l'ADEME et réalisé par TEHOP.

La sobriété: un enjeu de politique publique

Faire de la sobriété une politique publique, c'est créer les conditions qui permettent aux habitantes et habitants d'adopter durablement des pratiques moins consommatrices d'énergie et de ressources naturelles. Cette démarche, complémentaire de l'efficacité, doit impérativement s'appuyer sur l'action des collectivités locales pour se déployer.

Individuel et collectif : les deux jambes de la sobriété

Mener une politique de sobriété, c'est commencer par admettre que les modes de vie et de consommation ne résultent pas seulement de choix individuels : encourager le changement de pratiques ne peut fonctionner que si l'on reconnaît que les styles de vie sont façonnés par une organisation sociale et technique qui dépend, elle-même, des pouvoirs publics. En matière de mobilité, par exemple, un ménage ne peut renoncer à sa voiture individuelle pour y préférer le vélo qu'à la condition que des infrastructures cyclables fonctionnelles soient mises à sa disposition par les collectivités territoriales et leurs

groupements. De même, la réduction de la température de chauffage d'un bâtiment tertiaire n'est envisageable que si le gestionnaire du site décide d'équiper les radiateurs de thermostats.

Indispensables politiques publiques

Pour changer les systèmes sociotechniques, c'est-à-dire l'ensemble des acteurs, des technologies, des institutions et des pratiques qui interagissent pour assurer une fonction dans la société, la mise en œuvre de la sobriété nécessite des politiques publiques, au risque de laisser des personnes sur le bord du chemin de la transition écologique. Vu l'étendue de leurs compétences

« du quotidien » (mobilités, habitat, alimentation, développement économique, etc.), les collectivités territoriales et leurs groupements sont en première ligne pour accompagner l'adoption de pratiques sobres par les personnes et les organisations (comme les entreprises). Sans la création d'alternatives vertueuses par les collectivités, les injonctions à changer ses pratiques individuelles, possiblement via des restrictions comme les zones à faibles émissions, ne peuvent que causer de la désapprobation vis-à-vis de la démarche. Pour agir, les autorités locales ne manquent pas d'outils (à retrouver dans « les bonnes pratiques » en page 10). En matière de voirie, elles décident, par exemple, de la place accordée aux

mobilités actives et collectives, ainsi qu'aux véhicules motorisés individuels. En matière d'urbanisme, elles décident où construire et comment. Chacun de ces choix politiques conditionne la consommation d'énergie et de ressources naturelles, parfois pendant plusieurs décennies.

Efficacité et sobriété : deux approches complémentaires pour une même finalité

Pour atteindre un objectif de réduction des consommations d'énergie, de matière ou d'eau, on peut soit jouer sur les usages (sobriété), soit jouer sur les équipements techniques (efficacité). L'efficacité fait exclusivement appel à des techniques améliorant la performance d'un objet ou d'un système donné et permet d'utiliser moins d'énergie ou de ressources naturelles pour satisfaire un même besoin. La sobriété, elle, consiste à réduire le besoin « à la source » ou à y répondre différemment. Si on prend le cas de la maîtrise de l'énergie dans le bâti : la rénovation thermique relèvera de l'efficacité, là où la sobriété consistera à réduire la température de chauffe.

Autre exemple, l'éclairage public : l'installation d'ampoules LED correspond à de l'efficacité, quand l'extinction nocturne correspond à de la sobriété.

Ainsi, sobriété et efficacité désignent deux démarches de nature différente, mais qui sont à activer de concert pour prévenir l'augmentation de la consommation d'énergie ou de ressources naturelles résultant d'une intensification de l'usage d'un équipement plus économe. C'est ce que l'on appelle « l'effet rebond ». Par exemple, un ménage équipé d'une voiture consommant moins de carburant, et donc moins coûteuse à l'usage, pourrait décider de l'utiliser plus souvent ou pour des trajets plus longs. Au total, sa consommation annuelle de carburant pourrait augmenter, réduisant voire annulant les gains obtenus grâce à la meilleure efficacité du véhicule. Activer conjointement sobriété et efficacité permet de lutter contre cette tendance à utiliser davantage un système technique s'il consomme moins d'énergie et de ressources.

À RETENIR

La sobriété se définit comme

une « démarche volontaire et organisée de réduction des consommations d'énergie et des ressources naturelles [reposant sur] des changements de modes de vie, de pratiques, de valeurs, de normes, de comportements et de modes d'organisation collective » (Virage Énergie, 2016). Pour un développement détaillé concernant la définition de la sobriété et des notions qui y sont associées, la partie 1.2 du *Guide Sobriété et collectivités : méthodes, exemples et outils* fournit d'utiles compléments.

Sobriété: histoire d'une institutionnalisation

Années 1970

Les chocs pétroliers motivent les premières mesures d'économies d'énergie.

Années 2000

La sobriété fait son apparition dans l'argumentaire des travaux d'associations de prospective énergétique. Ces structures non lucratives, notamment négaWatt, défendent l'idée que les pouvoirs publics doivent systématiser la démarche de réduction de la demande d'énergie en accompagnant les changements d'usage.

2015

Inscription de la sobriété dans le droit français en 2015 à l'occasion de la loi Transition énergétique pour la croissance verte (TECV), afin de mobiliser un nouveau levier de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

2021

Publication des scénarios Transition(s) 2050 par l'ADEME et du rapport « Futurs énergétiques 2050 » de RTE qui accordent une place de choix aux mesures de sobriété.
La loi Climat et résilience du 22 août 2021¹ consacre le zéro artificialisation nette, marqueur de sobriété foncière.
La loi REEN du 15 novembre² de la même année laisse une large part à la sobriété numérique, mentionnée explicitement.

2022

Le GIEC ancre la sobriété dans la grammaire climatique mondiale, lui consacrant une place substantielle dans son sixième rapport d'évaluation. La boîte à outils de l'atténuation inclut désormais la réduction de la demande d'énergie via les changements de pratiques du quotidien, au même titre que l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables.

2023

Le gouvernement français présente son Plan de sobriété hydrique qui s'inscrit dans la continuité de la loi sur l'eau de 1992³, qui introduit le principe de gestion équilibrée de la ressource en eau, et de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006⁴, qui consolide le principe d'utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau. La publication du scénario de prospective énergétique européen CLEVER parachève la diffusion de la sobriété énergétique dans les institutions européennes.

1- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

2- Loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.

3- Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau.

4- Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006.

La sobriété: un levier de transformation écologique et de justice sociale

Les politiques de sobriété supposent un changement profond du système sociotechnique, en faveur d'un partage plus juste de l'énergie et des ressources naturelles, qui place la satisfaction des besoins fondamentaux au cœur de la démarche.

Remettre les besoins fondamentaux au cœur des politiques publiques

Au cœur d'une démarche de sobriété, on trouve un double questionnement : d'abord, celui autour du besoin, de ce qui prime pour mener une vie bonne (se nourrir, se déplacer pour travailler, se divertir, être dépaycé...). Ensuite, le deuxième questionnement porte sur l'usage : quelle est la manière la plus pertinente écologiquement pour répondre à ce besoin, dans le respect des contraintes de ressources financières ? Par exemple :

- Les besoins nutritionnels requis pour être en bonne santé peuvent être satisfaits grâce à un régime

alimentaire peu voire pas carné, à condition de respecter les apports recommandés, notamment en matière de protéines.

- Le besoin de déplacement pour aller travailler, nécessaire pour de nombreux ménages, peut être satisfait en mobilité active ou collective si l'aménagement local le permet.
- Le besoin de dépaysement associé aux vacances peut être obtenu avec un séjour « nature » en France.

Distinguer le nécessaire du superflu, les besoins fondamentaux des besoins accessoires, est l'étape initiale d'une démarche de sobriété, dont on ne peut faire l'économie. Tout l'enjeu pour une collectivité est d'animer cette réflexion, en interne et

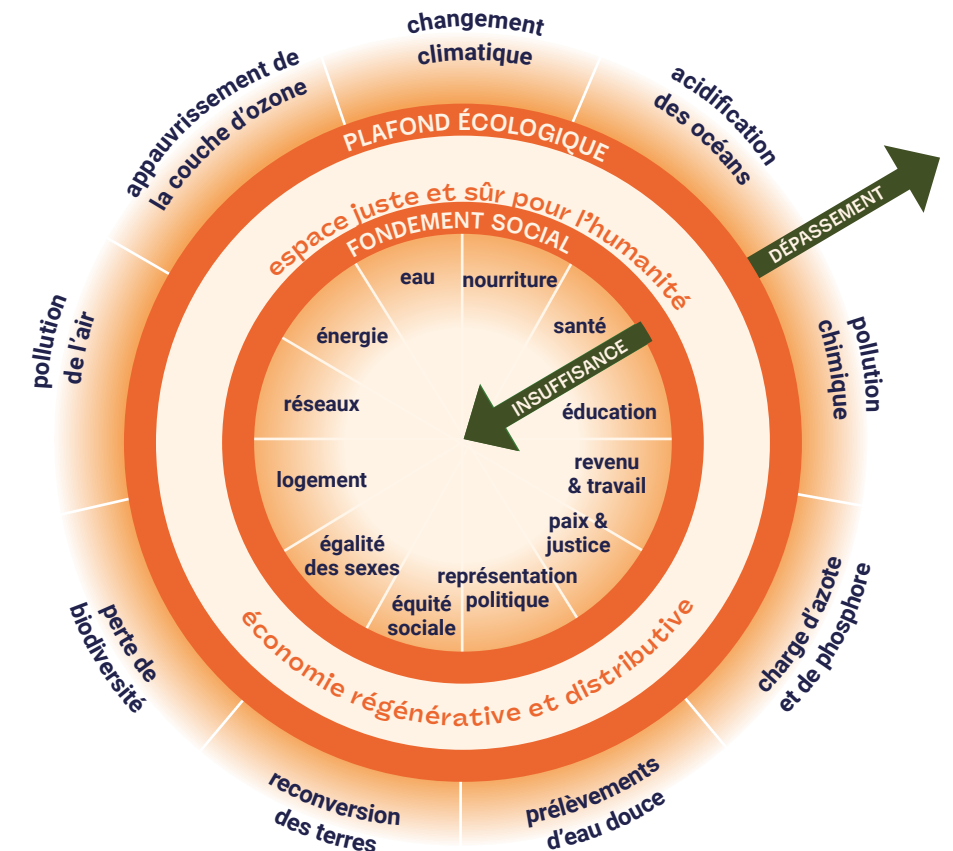
via des débats publics (en retrouver les sept étapes clés en page 10), et d'offrir au public les outils pour répondre aux besoins de son territoire le plus sobrement possible, en levant les contraintes sur son chemin. Dans un contexte de diminution des dépenses publiques, cette analyse peut permettre une allocation plus efficace des ressources de la collectivité.

Des politiques socialement justes pour une économie du bien-être

La sobriété est une démarche volontaire, qui ne peut jamais être une « sobriété subie » : toute réduction de consommation qui ne procéderait pas d'une démarche libre et éclairée mais d'une privation justifiée par la contrainte

économique ou financière relève de la pauvreté, pas de la sobriété. Par définition, la sobriété implique la satisfaction des besoins fondamentaux (santé, alimentation, éducation, justice...), elle ne peut donc reposer sur aucune forme de privation engendrée par la précarité. En réalité, une démarche de sobriété consiste à faire converger les pratiques des individus vers un « couloir de consommation », c'est-à-dire un espace de consommation situé entre un seuil social minimal, assurant une vie digne, et un plafond écologique, préservant les ressources et les écosystèmes⁵. Il ne s'agit pas d'une réduction généralisée, aveugle aux différences sociales. De fait, la sobriété peut amener à rehausser les consommations des ménages les plus précaires et, dans le même temps, à faire diminuer celles du reste de la population qui décide d'autolimiter sa consommation d'énergie et de ressources naturelles.

Le modèle du doughnut, de l'économiste britannique Kate Raworth, illustre cette convergence des pratiques dans le sens d'une réduction des inégalités socio-économiques. L'universitaire défend un modèle de développement qui préserve un espace sûr et juste pour l'humanité, respectant autant le plafond écologique qu'imposent les limites planétaires que le plancher social que requiert la satisfaction des besoins fondamentaux. Séduites par ce concept qui concilie habilement justice sociale et transition écologique, des villes comme Grenoble ou Amsterdam s'attellent, depuis quelques années, à conformer l'ensemble de leurs politiques au doughnut. Chaque nouveau projet ou nouveau financement est ainsi passé au crible pour s'assurer qu'il n'aggrave pas le péril écologique ou la précarité économique. Si c'est le cas, la délibération est amendée pour mieux tenir compte du doughnut. Une politique de sobriété juste est **une politique qui a un effet positif ou neutre sur la réduction des inégalités sociales**. C'est par



Modèle du doughnut imaginé par l'économiste Kate Raworth⁶

exemple le cas des expérimentations de la sécurité sociale de l'alimentation : les caisses locales de l'alimentation consistent, pour des ménages et/ou collectivités, à mutualiser des ressources (financières mais pas seulement) à hauteur de leurs moyens pour mettre à disposition gratuitement des produits alimentaires écologiquement vertueux.

Des politiques publiques structurantes pour un effet sur le temps long

Deux types de démarches de sobriété coexistent : une sobriété de court terme et une sobriété de long terme. La première est nécessaire mais insuffisante, car elle ne permet pas de transformer équitablement et durablement les modes de vie comme le fait la sobriété de long terme.

Dans une approche de court terme, la sobriété se limite à la mise en œuvre d'écogestes par les ménages et les travailleuses et travailleurs, sous l'impulsion de campagnes de sensibilisation menées par les

Pour aller + loin

La fiche pratique n° 2 du Guide Sobriété et collectivités : méthodes, exemples et outils de l'ADEME revient sur les principales objections rencontrées à l'évocation de la sobriété et propose des arguments pour y répondre. Parmi les objections : l'idée que la sobriété nuirait aux plus précaires.

pouvoirs publics et les employeurs, à la manière des spots de communication du gouvernement français en 2022-2023 valorisant le triptyque « j'éteins, je baisse, je décale ». Ces campagnes présentent la sobriété comme un mauvais moment à passer, un effort de courte durée motivé par le besoin urgent de réduire la consommation de gaz et d'électricité, en pleine crise énergétique. Cette sobriété d'urgence comporte le risque d'un effet rebond : passée l'urgence de la crise d'approvisionnement, le retour

5 - Fuchs et al. 2021.
6 - Raworth, 2025.

Les 3 composantes clés d'une démarche de sobriété

BESOIN

Ce qui est considéré comme nécessaire pour vivre dignement, participer à la vie sociale et assurer son bien-être. Il peut être vital (se nourrir, se loger), social (communiquer, se déplacer), ou culturel (se cultiver, se divertir). La démarche de sobriété consiste à identifier l'usage le moins consommateur de ressources naturelles pour répondre à son besoin.

Exemple : acheter neuf ou seconde main pour se vêtir.

USAGE

Manière dont une ressource, un équipement ou un service est mobilisé dans la vie quotidienne afin de répondre à un besoin. Plusieurs usages peuvent répondre à un même besoin.

Exemple : se déplacer pour travailler peut se faire en voiture individuelle, en covoiturage, en transports publics collectifs ou en mode actif (vélo, marche...).

CONTRAINTES

Facteurs structurels qui limitent les marges de manœuvre des individus pour adopter une démarche de sobriété.

Ces facteurs peuvent être d'ordre économique, social, culturel, technique ou politique. Ils influencent fortement les modes de vie et les pratiques de consommation, et donc les possibilités d'agir en faveur de la sobriété.

Exemple : absence de services de transports collectifs fiables comme alternative à l'autosolisme.

à la situation initiale peut entraîner un retour à des comportements moins sobres. De plus, en suggérant que tous les individus sont égaux dans les efforts à accomplir, elle gomme la diversité des niveaux initiaux de consommation d'énergie et de ressources naturelles entre les ménages, liés aux revenus.

La sobriété de long terme, systémique, inclut à la fois cet appel aux bonnes volontés individuelles et une politique transformatrice modifiant l'organisation collective de la société dans l'objectif d'accroître les marges de manœuvre à disposition des ménages pour adopter des modes de vie et de consommation sobres. En agissant sur les structures techniques et sociales, les politiques de sobriété systémique, déclinées dans les territoires de manière transversale et concertée, contribuent à faire baisser durablement la consommation d'énergie et de ressources induite par les modes de vie contemporains. Les politiques de sobriété ne doivent pas se limiter à l'énergie, mais concerner l'ensemble des ressources naturelles menacées pour renforcer efficacement la résilience du territoire et ses activités.

Valoriser les cobénéfices de la sobriété
Mettre en œuvre des politiques de sobriété, c'est aussi générer des effets positifs au-delà des économies d'énergie ou de ressources naturelles. Autant de leviers de motivation pour susciter l'adhésion générale de la population. Voici quelques exemples de cobénéfices :

- **Les économies financières :** utiliser moins d'essence pour se déplacer, d'électricité pour se chauffer, d'eau pour se laver, ou consommer moins de viande permet aux ménages et aux employeurs d'économiser de l'argent. Pour une collectivité, la sobriété se traduit par des

économies directes sur les factures liées aux fluides (chauffage, électricité, eau des bâtiments publics, essence des véhicules de service). La sobriété permet aussi des baisses de dépenses liées aux infrastructures publiques : dès lors que les réseaux sont moins sollicités, les coûts d'entretien diminuent, comme lorsqu'une réduction des déplacements automobiles

diminue l'usure de la route et, donc, les besoins de réfection.

- **La création de lien social des actions de sobriété collaborative et conviviale :** le covoiturage permet de passer un trajet à plusieurs plutôt qu'en solitaire ; la participation à un repair café favorise la création de relations interpersonnelles qui n'auraient jamais existé si l'objet défectueux

La sobriété en énergie... mais aussi en ressources

La sobriété n'est pas qu'une affaire d'énergie. Elle gagne à s'appliquer à l'ensemble des ressources menacées d'épuisement pour renforcer la résilience des territoires.



L'EAU

La sécheresse de 2023 a conduit le gouvernement à produire un plan de sobriété hydrique, soulignant l'enjeu majeur de la préservation de la ressource en eau. Les communes et intercommunalités sont en première ligne dans l'application de ce plan puisqu'elles sont chargées du service public local de l'eau et de l'assainissement.



LES SOLS

L'introduction du principe de zéro artificialisation nette en droit français, à l'occasion de la promulgation de la loi Climat et résilience de 2021, a marqué l'engagement des pouvoirs publics en faveur de la préservation de la santé des sols. Le législateur est, depuis lors, venu altérer ce socle juridique favorable à la sobriété foncière en assouplissant les obligations des collectivités et des porteurs de projets, sans pour autant revenir sur ses fondements. Les communes et intercommunalités sont les premières concernées par ces dispositions qu'elles doivent appliquer par le biais de leurs documents d'urbanisme.



LES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES

Ressource indispensable à la transition écologique, récemment protégée par un règlement européen dédié (CRMA). La sobriété matière vise ainsi à limiter l'utilisation de l'ensemble des minerais, disponibles en quantité finie sur Terre, nécessaires à la transition énergétique et à la numérisation des économies contemporaines. Cela passe par la promotion d'outils techniques aux dimensions modestes et facilement réparables qu'il faut associer à la sobriété numérique, qui consiste à limiter la fabrication et l'usage d'équipements et d'infrastructures numériques. Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer en déployant un plan de sobriété numérique ou en soutenant l'économie de la *low tech*.

avait été remplacé par un produit neuf. De même, l'ouverture d'un jardin partagé ou d'un bac à compost collectif par une mairie permet de créer un terreau fertile pour des relations de voisinage plus appuyées.

- **La préservation de la santé :** la réduction de la place de la voiture en ville ou la végétalisation des espaces publics sont deux types d'action qui ont, elles, un effet positif sur la qualité de l'air et donc sur la santé humaine. La réduction de la place de la viande rouge dans les régimes alimentaires réduit, de son côté, le risque de maladies cardio-vasculaires.

- **L'amélioration de la qualité de l'eau et des sols :** l'accroissement de la part des produits biologiques dans l'alimentation de la population réduit l'usage d'intrants produits grâce aux combustibles fossiles, qui ont des effets délétères sur l'environnement.

- **La réduction de la pollution visuelle :** la réduction de la place de la publicité en ville, marqueur fort de sobriété en ce qu'il prévient la stimulation du consumérisme, laisse plus de place à la contemplation du paysage urbain.

- **La qualité des espaces publics :** avec la généralisation des infrastructures cyclables, les espaces publics gagnent en hospitalité, notamment pour les personnes vulnérables, par exemple les parents avec poussettes ou les personnes se déplaçant en fauteuil roulant. Plus de place pour les piétons signifie davantage d'espace-temps dédié à la flânerie, ce qui stimule la fréquentation des centres-villes et centres-bourgs et leur dynamisme.

Renouveler les normes sociales et les imaginaires
Les normes juridiques établies par les politiques publiques nationales et locales ont un effet d'entraînement sur une composante essentielle des modes de vie : les normes sociales.

Elles désignent ces règles implicites qui déterminent ce que signifie mener une vie « convenable », fidèle à sa position sociale et aux institutions qui régissent la vie en société. On peut traduire l'idée de normes sociales comme ce qui est « attendu » d'un individu placé dans un certain contexte social, ce qu'il fait spontanément sans qu'aucune loi ou réglementation ne l'oblige à faire différemment. Ces projections implicites correspondent à autant de normes sociales, plus ou moins partagées, associant hausse du statut social et hausse du pouvoir d'achat et consommation effective.

En matière de modes de vie, les normes sociales sont largement façonnées par les innovations techniques (ce qui est faisable matériellement), la publicité mais aussi les productions culturelles. Ensemble, tous ces éléments participent de **la fabrique d'un imaginaire** où la consommation joue un rôle prépondérant, notamment dans l'affirmation du prestige social, à travers la possession de certains biens statutaires. Rappelons que c'est la loi qui encadre la publicité, traçant une frontière nette entre les incitations légitimes et celles qui ne le sont pas. Le droit français restreint ainsi les publicités pour l'alcool et le tabac, et il a récemment proscrit celles relatives aux combustibles fossiles. Demain, peut-être, il bannira la réclame normalisant des pratiques énergivores telles que le

voyage en avion, les croisières en paquebot ou l'achat de SUV. Autant de pratiques de consommation que l'on peut assimiler à **l'ébriété écologique** qui correspond à une surconsommation d'énergie et de ressources naturelles, entendue comme une consommation qui excède ce qui est nécessaire pour répondre à un besoin donné.

Ces trois dimensions des modes de vie (normes juridiques, sociales et imaginaires) s'influencent mutuellement et ont contribué à construire la « société de consommation » qui caractérise la France depuis la deuxième moitié du xx^e siècle. Ce sont ces modes de vie que la sobriété vient interroger. **Les collectivités ont un rôle à jouer pour freiner la diffusion du consumérisme :** elles disposent notamment du pouvoir de police de la publicité extérieure qu'elles peuvent réglementer sévèrement en adoptant un règlement local de publicité (RLP).

Pour aller + loin

La publication « Comprendre » du réseau Sobriété consacrée à la [publicité extérieure](#), la [roue des modes de vie](#) développée par le Collège des transitions sociétales, et la partie 1.1 du *Guide Sobriété et collectivités : méthodes, exemples et outils* de l'ADEME, qui traite des cobénéfices, de la résilience territoriale, de l'équité et de la qualité de vie, sont trois ressources utiles.

Politiques territoriales de sobriété : 7 étapes clés pour se lancer

Les politiques de sobriété territoriales sont des politiques systémiques et transversales, aux prises avec des modes de vie et de consommation dont l'évolution s'inscrit dans le temps long. Les pages qui suivent proposent un parcours balisé pour mener à bien une politique de sobriété ambitieuse.

LES INSTRUMENTS DE POLITIQUES PUBLIQUES À MOBILISER

Un vaste éventail d'outils

Le panel des instruments de l'action publique locale à mobiliser pour déployer la sobriété est large. On peut les classer selon le niveau de contraintes qu'ils imposent à leurs destinataires :



ANIMATION

Tout dispositif consistant à réunir et à faire dialoguer entre elles des personnes

physiques ou morales afin d'encourager le changement de comportement.

Exemples : formation à l'écoconduite des agents; sensibilisation aux écogestes de la population; mise en réseau d'entreprises du secteur du réemploi aux fins de sourcing pour la commande publique responsable.



INCITATION

Tout dispositif encourageant un comportement ou un mode de vie sobre.

Exemples : mise en place d'un tarif solidaire pour le réseau de transports collectifs; prime à l'achat de vélo électrique; bonus réparation; tarification incitative des déchets.



DISSUASION

Tout dispositif dissuadant un comportement ou un mode de vie relevant

de l'ébriété écologique. **Exemples :** tarification incitative du stationnement en fonction de la masse du véhicule; malus écologique.



OBLIGATION

Règle qui impose l'adoption d'un usage sobre aux individus ou

aux organisations.

Exemples : menu végétarien à la cantine; plan local d'urbanisme imposant des pistes cyclables pour tout nouvel aménagement routier; obligation d'extinction des enseignes lumineuses la nuit.



INTERDICTION

Règle qui impose l'arrêt d'un usage non sobre.

Exemples : interdiction du chauffage des terrasses; interdiction d'utiliser l'eau potable pour l'arrosage en période de sécheresse.

Viser l'exemplarité sur ses pratiques internes

Il faut bien distinguer l'action de la collectivité, qui porte sur son organisation interne, et celle qui se destine à l'externe : grand public et acteurs socio-économiques. Être

exemplaire sur son périmètre signifie veiller à ce que les comportements des élu-es et des agent-es soient conformes à l'ambition portée en externe. Sur les bâtiments, par exemple, il s'agit de chauffer le parc de la collectivité à la température de consigne de 19 °C, de former des référent-es énergie en charge de la bonne application de la mesure, et de mutualiser tous les espaces qui peuvent l'être via un schéma directeur immobilier. Toutes ces mesures légitiment d'autant mieux la parole publique des élu-es portant des politiques publiques de sobriété adressées au grand public.



LES ÉTAPES CLÉS POUR LANCER UN PLAN DE SOBRIÉTÉ DE LONG TERME

ÉTAPE 1

Dédier des moyens à sa stratégie de sobriété

Précisons d'ores et déjà qu'une politique de sobriété, si elle permet de faire des économies, n'est pas gratuite ! Elle exige des ressources humaines et financières et requiert un portage politique, au risque de rester lettre morte. Pour déployer une stratégie territoriale de sobriété, il convient de mobiliser des ressources humaines et financières :

- Confier la planification de la sobriété à un binôme élu-e/agent-e, idéalement autour du pôle transition écologique ou prospective/stratégie.
- Selon l'ampleur de la tâche ou la nature des compétences internes, faire appel à un prestataire extérieur pour accompagner ses services.
- Sanctuariser une enveloppe financière *ad hoc* ou bénéficier de la mise à disposition d'ingénierie, via des appels à projets régionaux (ex. : [Région Bretagne](#)) ou nationaux dédiés.

Pour aller + loin

Le Guide Sobriété et collectivités de l'ADEME, réalisé par TEHOP, accompagne les collectivités à chaque étape d'une démarche territoriale de sobriété, de la compréhension des enjeux à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions, avec des méthodes, outils et retours d'expérience concrets.

ÉTAPE 2

Définir des objectifs de sobriété pour l'ensemble des besoins

Pour construire les actions de sobriété, la collectivité peut adopter une approche en entonnoir :

- Passer en revue des besoins fondamentaux que l'économie du territoire doit satisfaire pour l'ensemble de la population (se loger, se nourrir, se déplacer, se soigner...).
- Pour chaque besoin, il s'agit de programmer des objectifs traduisant des changements de comportement. Par exemple, « augmenter la part modale du vélo » pour le besoin « se déplacer ».

Enfin, pour chaque objectif de changement de comportement, il convient de décliner des actions de sobriété à mettre en œuvre pour accompagner les individus et les organisations. Si l'on reprend l'exemple de la mobilité cyclable, l'objectif « augmenter la part modale du vélo » nécessite des actions qui facilitent cette alternative à la voiture. Citons l'installation d'espaces de stationnement publics sécurisés, la création d'une flotte de cycles en location courte durée, la construction de pistes cyclables, etc. Pour l'objectif « offrir des solutions de mobilité collective accessibles », on peut citer la tarification sociale des transports collectifs, la mise en place d'un maillage réseau fin avec un objectif de disposer d'un arrêt de transport collectif à moins d'une certaine distance de chaque domicile.

Pour aller + loin

Pour interroger au mieux les besoins de son territoire, l'**outil Diag 360** permet d'évaluer la vulnérabilité d'un territoire au regard des besoins de sa population.

L'action publique de sobriété ne garantit pas, à elle seule, l'adoption de pratiques de sobriété individuelles mais l'encourage fortement. Un des enjeux est de vérifier le lien de causalité entre l'action et le comportement ciblé. Par exemple, la construction d'un réseau cyclable régional continu et maillé comme [Les Voies Lyonnaises](#) est pensé pour encourager le changement de mode de déplacement domicile-travail, qu'il faut confirmer dans les relevés de fréquentation et dans les chiffres de parts modales.

ÉTAPE 3

Réaliser un état des lieux de la sobriété au sein de sa collectivité

Poser la première brique d'une démarche de sobriété signifie faire le point sur toutes les actions qui y concourent, qu'elles soient visibles ou non. En effet, une collectivité désireuse de se lancer dans une stratégie de sobriété de long terme ne part jamais de zéro. En réalité, elle a certainement déjà accompli beaucoup, mais sans nécessairement concevoir certaines

actions comme relevant de la sobriété : au-delà de la sobriété d'usage dans les bâtiments, certaines actions fréquentes des collectivités (approvisionnement local de la cantine, zéro déchet, cyclotourisme...) relèvent bel et bien de la sobriété. Certaines collectivités disposent déjà d'un projet alimentaire territorial favorable aux circuits courts ou d'un réseau de repair café, qui s'ajoutent à un schéma directeur immobilier pensé pour lutter contre la vacance de leur patrimoine. En miroir, certaines politiques publiques mises en œuvre par la collectivité peuvent contrevenir à l'objectif de sobriété, comme des subventions favorables à des modes de déplacement très carbonés comme les aéroports. Pour objectiver ces éléments, le groupe projet devra réaliser un audit sobriété qui repose sur deux socles clés :

• **Passer en revue l'ensemble des documents et schémas réglementaires adoptés par la collectivité ou le groupement de collectivités :** plan climat-air-énergie territorial (PCAET), plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Schéma de cohérence territoriale (SCoT), programme local de l'habitat (PLH), plan de mobilité (PdM), Schéma de promotion des achats publics socialement responsables (SPASER), autant de ressources à analyser au prisme de leurs effets sur la consommation d'énergie. Relevons aussi, si la collectivité y est soumise, le rapport développement durable (RADD) qui peut servir de première entrée synthétique. Idem pour le budget vert, qui permet de discriminer les dépenses de la collectivité favorables ou défavorables au climat. À défaut de l'élaboration d'un tel document, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) permet de passer en revue les projets structurants qui sont favorables ou défavorables à la réduction des consommations d'énergie. Par exemple, l'investissement dans un garage à vélos ou l'achat de cycles pour les élèves des écoles élémentaires peut être catégorisé comme une action structurante de sobriété. Enfin, certaines politiques thématiques facultatives ne font pas l'objet de documents réglementaires obligatoires mais sont synthétisées

dans des programmes d'action ou des feuilles de route volontaires qu'il faut pouvoir obtenir (exemples : schéma directeur immobilier, projet alimentaire territorial...).

- **Mener des entretiens avec les directeurs et directrices des services de la collectivité** : ces personnes disposent de l'information la plus fiable et transparente à propos de leurs domaines d'action. Contrairement aux documents écrits qui peuvent être datés ou omettre certains points, les entretiens permettent d'éclairer les implicites de la politique territoriale et de mieux comprendre pourquoi certains points en sont absents. Les entretiens permettent aussi d'alerter sur les « fausses bonnes idées », à l'impact écologique attrayant sur le papier mais qui viennent buter sur des obstacles juridiques ou organisationnels rédhitoires.



Objectif final

Regrouper les actions menées par la collectivité en cinq groupes selon qu'elles soient très favorables ou favorables à la sobriété, neutres, défavorables ou très défavorables. Au-delà des politiques publiques thématiques, il est possible d'inclure des projets d'infrastructures dont l'utilité serait à questionner au regard de l'objectif de sobriété, par exemple la construction d'un contournement routier ou d'un équipement sportif. Il est aussi possible d'approcher le travail d'audit en partant des problématiques traitées sous l'angle efficacité sans être associées à une approche sobriété.

N.B. : Cette démarche de concertation interne aux services de la collectivité démarre avec un audit et doit se poursuivre à toutes les étapes de la politique de sobriété, jusqu'à l'évaluation.

ÉTAPE 4

S'assurer d'une mise en œuvre concertée

Il convient également d'écouter attentivement les habitantes et

Pour aller + loin

Le Guide Sobriété et collectivités : méthodes, exemples et outils

propose un autodiagnostic de 12 questions qui permet de situer sa collectivité et d'identifier des priorités d'action. C'est un excellent point d'entrée pour son état des lieux, à compléter ensuite par l'utilisation de l'annexe 4 « Exemple de grille d'entretien d'état des lieux de la sobriété dans les politiques de la collectivité », de l'annexe 5 « Grille d'identification des acteurs contribuant à la sobriété dans les politiques de la collectivité », ou de l'annexe 6 « Matrice d'analyse de la cartographie des acteurs ».

habitants du territoire, mais aussi les acteurs socio-économiques. Une politique de sobriété implique de questionner les besoins et de lever les contraintes socio-économiques à la sobriété, il est donc impossible de faire l'impasse sur les attentes de celles et ceux qui sont les destinataires finaux de la politique publique. La concertation joue donc un rôle crucial pour faire remonter les points durs sur lesquels certaines politiques de sobriété risquent de buter. Ces points durs justifieront un accompagnement plus fin de certaines mesures, notamment pour identifier et prévenir leurs effets anti-redistributifs potentiels.

Pour assurer le dialogue territorial, différents niveaux d'ambition existent :

- **Un format léger : l'organisation d'une ou de plusieurs réunions publiques, thématiques ou non**, consacrées à la sobriété permet de réunir les habitant-es et le tissu associatif pour un temps d'expression. L'invitation de la société civile organisée, notamment les acteurs de la solidarité, permet d'identifier des points de vulnérabilité sociale et d'anticiper l'opérationnalisation de la politique de sobriété. Pour faciliter la démarche, il est possible de mobiliser le conseil de développement quand il existe. Cette instance, obligatoire pour les EPCI les plus peuplés, dispose déjà d'une solide expertise en matière de participation citoyenne.
- **Un format plus exigeant, donc plus coûteux à mettre en œuvre** : la convention citoyenne consiste à faire

monter en compétences un groupe de citoyen-nés tiré-es au sort sur la thématique de la sobriété puis de le mener vers la formulation de préconisations à destination de la collectivité. Pour une démarche encore plus concertée, il est possible de prévoir de convoquer la convention à échéances régulières afin d'assurer un suivi de la phase de mise en œuvre et une contribution à la phase d'évaluation.

Les entreprises peuvent aussi être incluses, de préférence *via* des formats dédiés. Certaines entreprises reposent même sur des modèles économiques sobres qui peuvent être appuyés par la collectivité (mise à disposition de places de stationnement par la collectivité pour une coopérative d'autopartage, par exemple). Au-delà de ces entreprises déjà sobres, toutes les entreprises ont leur place étant donné qu'elles façonnent aussi les modes de vie. Elles génèrent, par exemple, des flux de déplacements domicile-travail et ont donc vocation à participer à l'élaboration d'une dynamique de mobilité plus sobre.

ÉTAPE 5

Planifier le déploiement de sa stratégie de sobriété grâce aux documents réglementaires

Une fois les actions de sobriété prioritaires identifiées, il s'agit d'organiser leur mise en œuvre *via* un document de planification correspondant au type de sobriété visé :

- **Sobriété énergétique** : le document le plus indiqué pour la sobriété énergétique est évidemment le plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Un PCAET est relativement transversal et son canevas, associant stratégie et plan d'action, se prête bien à l'inclusion de la sobriété, que ce soit au moment de son élaboration ou lors de sa révision. Pour les collectivités qui ne sont pas concernées par ce document mais souhaitent tout de même disposer d'un document-cadre, il est possible d'élaborer un plan de sobriété énergétique dressant les intentions politiques et leur déclinaison opérationnelle, sur le modèle du PCAET. L'adoption d'un schéma directeur immobilier énergie (SDIE) peut compléter la démarche

afin de planifier au mieux la gestion énergétique du parc immobilier de la collectivité.

- **Sobriété foncière** : le plan local d'urbanisme, éventuellement intercommunal, est l'outil le plus adéquat pour installer la sobriété dans la politique urbanistique d'un territoire. Il est complémentaire du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), qui doit également traduire l'objectif ZAN à l'échelle des bassins de vie.
- **Sobriété hydrique** : les documents structurants comme le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) permettent d'ancrer le principe de sobriété hydrique dans la politique territoriale avec des mesures dédiées. Son opérationnalisation passe notamment par des mesures relatives à l'occupation et à l'utilisation des sols, qu'il faut ensuite décliner dans les documents d'urbanisme.
- **Sobriété matière** : le programme local de prévention des déchets

Pour aller + loin

La publication « S'inspirer » du réseau Sobriété, qui met en valeur le [Plan de résilience eau de Lorient Agglomération](#), à retrouver sur les sites de Virage Énergie et du réseau Cler.

ménagers et assimilés (PLPDMA) permet de fixer des objectifs de réduction des déchets à la source, de développer les filières de réemploi, les repair cafés, les ressourceries ou encore les recycleries. Le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) constitue un autre levier majeur pour intégrer des critères de durabilité, de réparabilité, de réemploi, d'allongement de la durée de vie des équipements et de limitation des achats neufs dans la commande publique. La stratégie numérique responsable, obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, est également un document tout à fait indiqué pour décliner des objectifs et mesures portant sur le réemploi, la réparation et la lutte contre l'obsolescence du parc numérique, de même que la gestion durable et de proximité du matériel informatique ainsi que l'écoconception des services numériques.

Il s'agit alors d'identifier :

- les services porteurs des actions identifiées comme prioritaires,
- les partenaires internes ou externes,
- le séquençage prévu pour la mise en œuvre,
- les indicateurs de suivi,

Pour aller + loin

La partie 3.3 du Guide Sobriété et collectivités : méthodes, exemples et outils de l'ADEME

propose une matrice de priorisation des actions de sobriété. Un outil pertinent pour savoir où affecter ses moyens pour maximiser l'impact de sa stratégie de sobriété.

- les budgets envisagés. Ceci afin de préparer les réunions techniques et, en bout de chaîne, les négociations de niveau politique. Il va sans dire qu'une politique de sobriété ne saurait s'arrêter à l'inscription de mesures dans un plan *ad hoc*. Dès lors que l'énergie et les ressources se nichent dans la quasi-totalité des secteurs de l'action publique locale, les politiques de sobriété doivent mobiliser l'ensemble des directions et services des communes et intercommunalités : mobilités, habitat-urbanisme, alimentation, commande publique, eau et assainissement, informatique... Les actions de sobriété peuvent, et doivent, se décliner dans presque chaque service. Il s'agit donc de transcrire ses ambitions dans l'ensemble des autres documents de planification

Zoom sur

Grands projets : quand sobriété rime avec renoncer

Si la sobriété consiste souvent à faire autrement, elle peut aussi conduire à ne pas faire tout court, particulièrement en ce qui concerne les grands projets d'équipements. Souvent hérités du siècle passé, ces projets d'infrastructures chiffrés en dizaines ou centaines de millions d'euros vont des contournements routiers aux stades, en passant par les parcs d'attractions ou les centres commerciaux en périphérie des agglomérations. Ce sont des investissements dont l'utilité collective est questionnable au regard de leur coût environnemental. Parmi les grands renoncements les plus médiatisés ces dernières années, on peut retenir le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et d'autoroute A45 Lyon-Saint-Étienne en 2018, le complexe EuropaCity en 2019, ou le centre commercial Val Tolosa en 2021. Plus récemment, on peut citer la patinoire olympique de Nice, abandonnée

en juin 2026. Dans ces cas, renoncer ne signifie pas abandonner la quête du bien-être territorial, mais refuser un projet d'artificialisation consommateur de matières qui emporterait le territoire vers un sentier de dépendance aux énergies fossiles, parce qu'il génère des flux de déplacements routiers ou qu'il renforce les échanges commerciaux mondialisés au détriment des circuits courts. L'arbitrage conduisant au renoncement doit évidemment être fondé sur de solides arguments écologiques et la valorisation d'alternatives déjà existantes ou à venir. Par exemple, un renforcement d'une desserte ferroviaire pour légitimer le renoncement à un projet autoroutier, la rénovation d'un équipement sportif préexistant pour l'abandon d'une arena, la mise en valeur du tissu commercial de centre-ville pour un centre commercial avorté, etc. L'objectif est de montrer que l'intérêt général est mieux servi en respectant les limites planétaires qu'en multipliant les équipements, le tout au service de la qualité de vie.

Pour aller plus loin, l'annexe 11 « Grille de questionnement de la sobriété dans les projets » du *Guide Sobriété et collectivités : méthodes, exemples et outils* permet d'évaluer la pertinence d'un projet au regard de l'objectif de sobriété. Le document propose une série de 15 questions portant sur trois dimensions de la sobriété.

thématiques adoptés par la collectivité ou le groupement. Urbanisme, alimentation, mobilités sont autant de domaines où la révision des plans et programmes doit permettre d'intégrer les mesures issues de la démarche de sobriété, y compris plusieurs années plus tard. Les plans d'action doivent afficher explicitement quels documents sectoriels sont susceptibles d'être amendés pour devenir compatibles avec la politique de sobriété. Cette déclinaison opérationnelle de la sobriété vaut aussi sur le plan financier. La mise en œuvre de la sobriété implique des arbitrages budgétaires volontaristes, notamment pour les volets infrastructurels qui nécessitent d'être inscrits dans des documents de planification comme le plan pluriannuel d'investissements. La planification transverse de la sobriété démarre en réalité au moment de l'audit initial, qui doit servir à faire un panorama des documents de planification thématiques préexistants qui devront, *in fine*, être mis à jour. La personne chargée du suivi du plan de sobriété devra ainsi garantir que les dispositions prévues dans les « fiches action » soient effectivement appliquées en ce qui concerne le volet planification thématique.

ÉTAPE 6
Mettre en récit sa stratégie

Une stratégie de sobriété ne peut se limiter à un catalogue de mesures techniques. Pour être comprise et appropriée, elle doit s'inscrire dans un récit territorial donnant du sens à l'action publique. Il ne s'agit pas uniquement d'expliquer pourquoi il est nécessaire de réduire les consommations d'énergie et de ressources naturelles, mais de montrer le projet de société enthousiasmant et fédérateur auquel ces transformations contribuent. Pour ce faire, il s'agit de mettre en avant des espaces publics plus agréables, des déplacements facilités, une meilleure qualité de l'air, davantage de lien social, une alimentation plus saine ou encore un territoire plus résilient face aux crises. Pour construire un récit territorial positif, la collectivité gagnera à valoriser les bénéfices concrets de la sobriété à travers des exemples locaux, des expérimentations, des témoignages

d'habitantes et d'habitants de tous âges (seniors légataires de la mémoire du territoire comme élèves des écoles élémentaires porteurs d'un futur à écrire) ou encore des réalisations visibles dans l'espace public. En mobilisant les acteurs culturels, associatifs et éducatifs, elle contribue à faire émerger de nouveaux imaginaires où la sobriété n'est plus perçue comme une privation, mais comme une manière de mieux vivre dans les limites planétaires. Ce travail de mise en récit constitue un véritable levier d'adhésion et d'accompagnement des changements de pratiques.

Pour aller + loin
Le guide [Repères sur la mise en récit\(s\) de vos projets de transitions](#) produit par le CERDD.

ÉTAPE 7
Mesurer pour mieux évaluer

Une politique publique implique la mobilisation d'une quantité importante de ressources humaines et financières qui engagent la collectivité sur plusieurs années. Dans un contexte budgétaire contraint, il semble légitime de fournir au public, mais aussi aux décideurs, la preuve que les actions menées atteignent leurs objectifs (fin), et ce de façon efficace (moyens). Pour mesurer l'impact d'une politique cyclable, les indicateurs peuvent porter à la fois sur les fins (part modale du vélo dans les déplacements domicile-travail par exemple) et les moyens (nombre de kilomètres de pistes cyclables, nombre de garages à vélos installés, nombre d'élèves formés au déplacement cyclable sécuritaire). Le travail d'évaluation commence dès la phase d'élaboration du plan d'action, au moment de la définition des objectifs et des outils pour les atteindre. C'est là que les indicateurs doivent être identifiés collectivement, en gardant à l'esprit qu'il faut pouvoir disposer durablement des données chiffrées nécessaires pour nourrir les indicateurs, faute de quoi la comparaison avant/après devient inopérante. Un travail d'évaluation réussi ne saurait s'arrêter aux indicateurs quantitatifs et doit inclure des dimensions qualitatives : comment les parties prenantes de la politique publique vivent sa mise en

œuvre, quelle est la réception des dispositifs par le public, quels sont les effets de bord imprévus ? Autant de questions qui nécessitent des entretiens approfondis avec celles et ceux qui sont concernés, de près ou de loin, par la politique publique évaluée. Ces échanges prennent du temps mais l'évaluation doit s'envisager comme un investissement en faveur de politiques publiques de meilleure qualité. Impulser la sobriété sur son territoire est un travail incrémental qui nécessite des retours et ajustements constants en réponse aux phases d'évaluation et à un contexte mouvant. Pour une évaluation transversale articulant sobriété et bien-être territorial, on pourra se référer aux [travaux de Fiona Ottaviani](#) qui invitent à ne pas apprécier une stratégie de sobriété uniquement à l'aune des économies d'énergie ou de ressources réalisées. Ils montrent l'intérêt de mobiliser des indicateurs de bien-vivre territorial pour mesurer ce que la sobriété apporte concrètement aux habitantes et habitants : santé, lien social, qualité des espaces publics, accès aux services, entraide, temps disponible ou sentiment d'appartenance. Cette lecture contribue à replacer l'action publique de sobriété dans le cadre de la justice environnementale, qui insiste sur la distribution équitable des coûts et bénéfices de la transition écologique.

Pour aller + loin
La publication « [S'inspirer](#) » du réseau Sobriété consacrée à la mesure du [Bonheur Local Brut du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne](#) et l'annexe 8 « Proposition (non exhaustive) d'indicateurs de sobriété » du *Guide Sobriété et collectivités : méthodes, exemples et outils* de l'ADEME sont deux ressources utiles.

LES EXEMPLES THÉMATIQUES D' ACTIONS DE SOBRIÉTÉ À DÉPLOYER

La sobriété se décline dans tous les secteurs qui utilisent de l'énergie et des ressources naturelles. Autant dire qu'elle se niche partout : bâtiments, urbanisme, mobilités, agriculture-alimentation, biens de consommation, numérique ou encore tourisme sont concernés. Voici quelques mesures mobilisables par une commune ou une intercommunalité pour chacune de ces thématiques.

Pour aller + loin
L'outil [Virage Sobriété](#) produit par [Virage Énergie](#), avec le soutien de l'ADEME, donne accès à un panorama complet des mesures de sobriété à activer localement. L'outil recense des centaines d'actions de sobriété actionnables à l'échelon local sous forme de cartes. La bibliothèque des fiches sobriété du réseau Sobriété rassemble des retours d'expérience de politiques locales de sobriété à retrouver sur le site de Virage Énergie.

LES MOBILITÉS : SORTIR D'UN MODÈLE CENTRÉ SUR LA VOITURE

Les mobilités sont le premier secteur d'émission de gaz à effet de serre en France. Principal responsable : la voiture individuelle. Les communes et intercommunalités ont un rôle essentiel à jouer pour faire baisser l'automobilisme, premier consommateur d'énergie fossile dans le pays. Elles peuvent agir sur un large panel de leviers d'action, de la demande de mobilité au report modal, en passant par la taille des véhicules ou les modes de conduite, en privilégiant au maximum des bouquets d'action incluant l'accompagnement des publics plutôt que des solutions isolées et purement techniques :

- **Réduire la demande de mobilité :** le plan local d'urbanisme est le principal document d'urbanisme qui régit l'usage des sols sur une commune ou une intercommunalité. En imaginant des formes urbaines multifonctionnelles qui mêlent

espaces résidentiels, commerciaux, de bureaux et industriels, les pouvoirs publics contribuent à réduire les besoins de déplacement, à l'inverse d'une politique de zoning qui spécialise les espaces urbains. Évidemment, la refonte des formes urbaines prend du temps et, en attendant, il faut faire avec l'existant, mais cet objectif de long terme donne un cap.

- **Favoriser les transports collectifs :** là aussi, les documents d'urbanisme jouent un rôle crucial puisqu'ils peuvent prévoir de densifier les zones bordant les lignes de transports collectifs. L'investissement dans l'essor quantitatif (nouvelles lignes, horaires et fréquences étendus) et qualitatif (meilleur matériel roulant, service client personnalisé) du réseau de bus, de tramways ou de métros permet également de fournir un service attractif pour les usagers qui hésitent à sauter le pas. La tarification joue également un rôle important, et la gratuité peut être envisagée sous conditions de viabilité financière, comme ont pu le faire les agglomérations de Dunkerque ou de Montpellier.
- **Augmenter le taux d'occupation des véhicules en développant l'autopartage et le covoiturage :** la collectivité peut soutenir le développement des coopératives d'autopartage qui permettent aux usagers occasionnels de louer un véhicule facilement et ainsi renoncer plus facilement à un achat qui encombrerait l'espace public et inciterait à un usage plus fréquent. Une collectivité peut également aménager des aires de covoiturage pour faciliter la rencontre entre équipages et permettre aux passagères et passagers de déposer leur moyen de transport initial avant de retrouver leurs conductrices et conducteurs.
- **Encourager les mobilités actives :** les collectivités et leurs groupements ont la charge de la quasi-totalité de la voirie qui traverse leur territoire. Elles ont donc un rôle essentiel à jouer en faveur du rééquilibrage de la répartition de l'espace public entre modes de déplacement. Piétonnisation, installation de pistes cyclables et de garages à vélos sont

autant de mesures de sobriété qui vont de pair avec l'animation d'ateliers de remise en selle pour un public adulte ou l'instauration de vélo-écoles pour enfants, qui peuvent aussi rejoindre l'école en pédibus ou vélo-bus. La mobilité active ne s'arrête pas au transport de personnes, elle concerne aussi les marchandises.

- **Agir en faveur des innovations en mobilité :** véhicules intermédiaires (vélis), arrêts d'auto-stop, transport à la demande sont autant de solutions de mobilité (re)naissantes qui méritent de faire l'objet d'études d'opportunité, surtout en territoire rural pour lequel la décarbonation de la mobilité ne saurait se limiter au véhicule électrique. La collectivité peut jouer un rôle de facilitatrice, voire de porteuse de projet.

Pour aller + loin
La publication « [S'inspirer](#) » du réseau Sobriété dédiée aux Cargonauts, pour un retour d'expérience sur la cyclologistique. Le réseau Sobriété a également réalisé une publication dédiée à [l'initiative de la Communauté de communes du Trièves](#) qui propose une offre touristique sans voiture.

La publication « [S'inspirer](#) » du réseau Sobriété consacrée à [l'expérimentation de véhicules légers intermédiaires lancée par le PNR des Grands Causses](#), est à retrouver sur les sites web de Virage Énergie et du réseau Cler.

- **Réduire la limitation de vitesse en ville :** la réduction de la vitesse de circulation, notamment la généralisation des zones à 30 km/h, apaise l'espace public et limite les consommations d'énergie des véhicules. Un espace public plus agréable encourage l'adoption de pratiques de mobilités actives, rendues plus sécuritaires.
- **Prévoir une politique de tarification du stationnement incitative :** de nombreuses municipalités ont adopté une modulation tarifaire selon la masse du véhicule pour cibler les SUV et inciter les non-résidents à rallier la ville en transports collectifs plutôt qu'avec leur véhicule individuel. Il convient toutefois de prévoir une

La sobriété en ruralité : des spécificités liées à la morphologie urbaine

Une action de sobriété n'est jamais pertinente dans l'absolu mais dépend du contexte géographique dans lequel elle s'inscrit. La stratégie de sobriété doit donc se décliner différemment selon les formes urbaines, particulièrement dans les territoires ruraux.

Concernant les mobilités, les mesures relatives aux transports collectifs ne trouvent pas à s'appliquer dans un habitat dispersé où la voiture joue un rôle plus structurant. Une stratégie de sobriété destinée à un territoire rural doit veiller à prendre en compte les besoins particuliers des habitant-es, rendu-es très dépendant-es à la voiture individuelle. Autrement, le risque serait de manquer l'objectif de justice sociale associé à la sobriété. Quand la densité de population ne permet pas de lancer une ligne de bus, il conviendra de prioriser les actions encourageant le covoiturage via la création d'aires et lignes dédiées et d'interfaces numériques favorisant la mise en relation des usagers. De même, si la mobilité cyclable a

toute sa place en zone rurale, il s'agit moins de construire de nouvelles pistes cyclables que de viabiliser des chemins ruraux peu empruntés pour permettre aux cyclistes d'éviter les grands axes départementaux. Les zones rurales sont également un terrain d'expérimentation tout indiqué pour les vélos ou le transport à la demande. Pour ce qui est de l'agriculture, les collectivités rurales ont un rôle particulier à jouer dans la protection des espaces agricoles via le plan local d'urbanisme. Elles peuvent aussi favoriser la production locale en créant des ateliers de transformation et des conserveries mutualisés, en facilitant la transmission de terres pour encourager l'installation d'agriculteurs, ou encore en créant un abattoir mobile ou de proximité. Enfin, en matière d'urbanisme, si les prescriptions demeurent similaires en ville et à la campagne, le principal défi pour les collectivités rurales tient à la place de la maison individuelle dans l'imaginaire collectif. Pour mettre en œuvre l'objectif de zéro artificialisation nette, la densification des centres-bourgs via la conquête des dents creuses est susceptible d'impliquer la création d'habitats collectifs. Ce changement de paradigme nécessite une mise en débat au sein des villes et villages concernés.

modulation sociale du tarif afin que les résidents les plus précaires ne subissent pas une hausse trop brutale de leur facture et que l'effet prix joue effectivement sur les ménages les plus aisés.

- **Adopter un plan de mobilité employeur (PDME) de haute qualité** qui permet d'encourager l'usage du vélo (comme par exemple avec l'installation de places de stationnement dédiées sur le lieu de travail mais aussi de douches et de vestiaires) et d'apparier au mieux les agent-es qui souhaitent covoiturer en ayant la volonté de lever les freins, y compris d'ordre hiérarchique, qui se dressent sur leur route. Le PDME peut aussi inclure la question des déplacements pendant le service et ainsi encadrer, voire proscrire, l'usage des voitures de fonction. Une faible part modale de la voiture individuelle de la part des élu-es et agent-es rend d'autant plus facile l'adhésion à une politique de recul de la place de la voiture en ville.



LES BÂTIMENTS : FABRIQUER UNE VILLE COMPACTE GRÂCE À LA COMPÉTENCE URBANISME ET HABITAT

Les bâtiments résidentiels et tertiaires sont le premier poste de consommation d'énergie dans le pays. Pour agir sur les usages, une collectivité peut mobiliser une agence locale de l'énergie et du climat (ALEC ou autre structure d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie), le syndicat

d'énergie dont elle est membre, ou le tissu associatif local pour sensibiliser le public. Les mesures se concentrent alors sur la sobriété d'usage (chauffage, eau chaude sanitaire, consommations d'électricité spécifique), y compris pour le personnel et les élu-es qui occupent le patrimoine de la collectivité. L'application des nouvelles règles d'usage peut être suivie par un spécialiste dédié à l'utilisation rationnelle de l'énergie : l'économe de flux. Au-delà de la sobriété d'usage, les collectivités peuvent déployer des mesures de sobriété structurelle qui ont toutes en commun de viser la lutte contre l'artificialisation des sols. Pour ce faire, de nombreux leviers d'action sont à mobiliser. Parmi eux :

- **Interdire l'étalement urbain via les documents d'urbanisme** : les PLU(i) permettent aux communes ou intercommunalités (selon la répartition des compétences) de décider des secteurs constructibles et de la nature des constructions autorisées. C'est l'outil le plus robuste juridiquement pour préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers de l'urbanisation, et ainsi se conformer à l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) prévu par la loi Climat et résilience de 2021.
- **Recycler le foncier et les bâtiments existants** : privilégier la reconversion des friches, la réhabilitation des bâtiments dégradés, la surélévation des édifices de faible hauteur et le réemploi des matériaux de construction plutôt que l'extension urbaine permet de limiter l'artificialisation des sols et l'empreinte

Pour aller + loin

L'expérimentation « **Sobriété et urbanisme commercial** » portée par l'ADEME et accompagnée par l'agence 360, à retrouver sur le site de l'ADEME.

matière des projets.

- **Favoriser le changement de destination du bâti** : à la suite de la pandémie de Covid-19, le secteur de l'immobilier de bureau connaît une crise de la demande qui n'en finit pas de générer de la vacance dans les centres urbains. Une loi promulguée en 2025⁷ facilite le changement de l'affectation des constructions par les documents d'urbanisme locaux. Il devient ainsi plus aisé de réaffecter un local de bureaux à un usage d'habitation, y compris si le permis de construire initial n'a pas été délivré pour cette destination. C'est un moyen efficace d'augmenter l'offre de logement sans artificialiser.
- **Recourir à la conception bioclimatique dans les bâtiments neufs** : le bioclimatisme est une approche de conception des bâtiments qui consiste à tirer parti des conditions climatiques locales (soleil, vent, végétation, relief, orientation) afin de garantir le confort des occupants tout en réduisant les besoins en chauffage, en climatisation et en éclairage. Concrètement, cela consiste à orienter les pièces vers le sud pour bénéficier des apports

7- Loi n° 2025-541 du 16 juin 2025 visant à faciliter la transformation des bureaux et autres bâtiments en logements.

Zoom sur

L'adaptation sobre des écoles au changement climatique

La sobriété ne consiste pas uniquement à atténuer le changement climatique. Il s'agit aussi de s'y adapter en veillant à rester sobre. C'est tout l'enjeu du programme RACINE, porté par ACTEE, qui privilégie des travaux *low tech* pour mieux protéger les écoles des vagues de chaleur, comme l'expose la publication « **S'inspirer** » du **réseau Sobriété**.

solaires l'hiver, tout en prévoyant des protections solaires pour l'été (brise-soleil, arbres...) afin d'éviter la surchauffe. Les documents d'urbanisme, voire les cahiers des charges en ce qui concerne les bâtiments communaux ou intercommunaux, peuvent encourager ce type de construction. Pour concrétiser cette politique urbanistique, il faut pouvoir jouer sur les modes d'habiter grâce à des actions dédiées :

- **Encourager la construction d'habitat social** : répondre aux difficultés de logement, à l'heure où le secteur est caractérisé par une pénurie notable, est un moyen d'éviter l'étalement urbain. Une offre suffisante de logement social évite à des ménages qui ne trouvent pas à se loger en ville de s'éloigner des centres, au risque d'entrer en précarité énergétique en raison des déplacements automobiles induits par ce même éloignement.
- **Encourager l'habitat partagé** : l'habitat participatif, ou groupé, consiste à concevoir collectivement un habitat combinant logements individuels et espaces communs (buanderies, chambres d'amis, garage, jardins, etc.). Ce modèle permet de limiter les surfaces et équipements personnels tout en

renforçant le lien social. Pour accompagner une telle initiative, la collectivité peut décider de réserver des parcelles sur une opération d'aménagement et lancer un appel à projets pour recruter une association regroupant de futures occupant-es.

Pour aller + loin

La publication « **S'inspirer** » du **réseau Sobriété** dédiée à **un projet d'habitat participatif accompagné par la commune de La Réole** est à retrouver sur les sites web de Virage Énergie et du réseau Cler.

- **Favoriser la cohabitation intergénérationnelle** : cette formule consiste à mettre en relation des personnes âgées disposant d'un logement sous-occupé avec des jeunes ou des actifs à la recherche d'un logement abordable. Cette solution limite la vacance résidentielle, optimise l'utilisation du parc existant et contribue à lutter contre l'isolement social.
- **Mettre en place un Bureau des temps** : coordonner les horaires des écoles, des administrations, des entreprises, des commerces et des équipements publics grâce à un Bureau des temps permet de mieux répartir les flux de déplacement au cours de la journée pour éviter les pics de fréquentation. En séquencant astucieusement les temps du territoire (parfois en prévoyant simplement des décalages d'horaires de l'ordre du quart d'heure), une politique temporelle réduit la pression sur les infrastructures habituellement congestionnées, notamment celles dédiées aux déplacements. Une approche temporelle des bâtiments du patrimoine de la collectivité permet aussi d'identifier les moments de « creux » durant lesquels les bâtiments ne sont pas occupés et pourraient être mis à disposition d'un public tiers, par exemple associatif. Une telle démarche évite la construction d'équipements (sur)-dimensionnés car conçus pour des pics de demande, ce qui participe à la sobriété matière et facilite l'accès aux services de proximité.
- **La mutualisation du foncier pour différents usages** vaut également

pour la période estivale. La Région Bretagne met ainsi à disposition des saisonniers ses internats de lycée pendant la haute saison touristique qui coïncide avec la fin des cours.

Pour aller + loin

Une publication **Agir du réseau Sobriété, consacrée aux politiques temporelles** est à retrouver sur les sites web de Virage Énergie et du réseau Cler.

- **Lutter contre la vacance des logements via la fiscalité locale** : la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), qui seront remplacées par la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) à compter de 2027, sont des outils fiscaux visant à inciter les propriétaires à remettre sur le marché les logements durablement vacants ou caractérisés par une occupation saisonnière. En favorisant la mobilisation du parc existant, elles contribuent à répondre aux besoins en logement tout en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.



ALIMENTATION : DE LA COMMANDE PUBLIQUE À L'ANIMATION DE RÉSEAU, LA COLLECTIVITÉ AU CENTRE DU JEU

Les collectivités locales ne sont pas dépourvues de leviers d'action pour favoriser des modes de production agricoles et alimentaires plus sobres. Elles peuvent élaborer un projet alimentaire territorial (PAT) incluant des mesures visant à :

- **Agir sur la commande publique** : les 12 millions d'élèves qui se restaurent chaque midi, mais aussi le personnel enseignant, administratif et technique des écoles, représentent des milliards de repas annuels dont les collectivités ont la responsabilité via la restauration collective. Tendre vers le 100 % bio issu de circuits courts, avec des options végétariennes quotidiennes, permet aux agriculteurs de sécuriser des débouchés et ainsi de sanctuariser des modes de production vertueux.

• **Créer des ateliers de transformation alimentaire** : pour monter une filière locale en circuits courts, la création d'un tissu industriel à même de valoriser les productions au-delà de la seule collectivité est indispensable. Pour ce faire, la collectivité peut jouer un rôle d'impulsion en partenariat avec les organisations professionnelles agricoles, ou soutenir en prenant des parts.

Pour aller + loin

Deux publications du réseau Sobriété, à retrouver sur les sites web de Virage Énergie et du réseau Cler :

- Une fiche « Agir » qui fait le point sur [la commande publique sobre](#)
- Une fiche « S'inspirer » consacrée à [la restauration scolaire sobre à Montpellier](#)

• **Accompagner l'installation ou la conversion d'agriculteur·ices en agriculture biologique** : les collectivités peuvent créer des espaces-tests agricoles pour permettre aux personnes motivées par ce mode de production de se lancer à moindre risque ou de tester des nouvelles pratiques culturales, créer des régies agricoles pour alimenter ses cantines, ou mettre à disposition du foncier pour faciliter son accès à des porteurs de projet. La collectivité peut aussi sécuriser ses débouchés en embauchant directement en régie un·e agriculteur·ice qui cultivera des terres communales.

• **Créer un label alimentaire local** : rendre visible la provenance locale des produits alimentaires auprès du public peut favoriser l'achat de produits en circuits courts et créer un sentiment d'appartenance pour la communauté.

• **Créer des jardins potagers communaux** : ce genre d'initiative, généralement portée par une association de jardiniers ou d'agriculture urbaine, permet de créer du lien social tout en offrant un complément d'alimentation gratuit pour des publics en difficulté financière. Ces jardins peuvent aussi être exploités par des associations et servir de supports de sensibilisation à l'adoption de pratiques plus sobres en matière alimentaire.



LES BIENS DE CONSOMMATION : LUTTER CONTRE LA FATALITÉ DE L'ACCUMULATION ET L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

La sobriété questionne la place des activités marchandes et pousse à favoriser le partage plutôt que l'achat pour intensifier l'usage des biens. Elle encourage l'achat de biens plus petits, adaptés au besoin et dont la durée de vie est allongée grâce à la réparation et au recours à la *low tech*. Pour contribuer à ce basculement de modèle, une collectivité peut **adopter un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ambitieux, voire zéro déchet**. En effet, les intercommunalités ont la charge de la gestion des déchets et doivent, à ce titre, adopter un PLPDMA qui peut inclure tout un volet dédié à la réduction de la production de déchets à la source, prévoyant de :

- **Développer des repair cafés** : ces ateliers dédiés à la réparation sont souvent portés par le tissu associatif. Ils permettent d'allonger la durée de vie des biens de consommation.
- **Développer le réemploi via la création de matériauthèques et de recycleries** ou l'expérimentation de consignes locales pour les contenants de boissons.
- **Développer les *low tech***, qui sont des solutions simples et durables répondant à la sophistication systématique des équipements traditionnels. Pour soutenir cette approche qui contribue à réduire les consommations de matières et d'énergie tout en renforçant l'autonomie et la résilience des territoires, une collectivité peut lancer des appels à projets dédiés et mobiliser la commande publique.
- **Encourager la mutualisation des équipements entre habitants**, associations ou entreprises (outils, matériel, véhicules...), notamment via les systèmes d'échange locaux qui sécurisent les prêts de biens entre particuliers.
- **Favoriser les commerces de**

proximité : dans les villes, les foncières commerciales permettent de louer des locaux à prix raisonnable aux entrepreneurs face à l'envolée des baux commerciaux. En ruralité, les commerces itinérants, les commerces fixes multiservices, parfois automatisés, permettent de lutter contre la déprise commerciale et de maintenir un certain dynamisme communal.

- **Mettre en œuvre une commande publique responsable** intégrant des critères de sobriété, notamment en privilégiant le réemploi et l'approche servicielle plutôt que le neuf et l'achat systématique.

Pour aller + loin

Pour de plus amples informations concernant la déclinaison de la sobriété à la commande publique, consultez la [publication Agir du réseau Sobriété consacrée à cette thématique](#), à retrouver sur les sites web de Virage Énergie et du réseau Cler.

- **Lutter contre le gaspillage alimentaire** via la sensibilisation des scolaires mais aussi des adultes via des ateliers grand public.
- **Trier à la source les biodéchets** via le compostage individuel ou collectif (à soutenir via des aides ciblées).



TOURISME

La déclinaison de la sobriété au secteur du tourisme implique une réflexion de fond sur les lignes rouges que se fixe la collectivité en matière d'attractivité. En effet, qui dit visiteurs dit déplacements plus ou moins lointains. Quel niveau de soutien la collectivité entend-elle apporter à la communication à destination des touristes internationaux — un public plus dépensier que les nationaux et donc apprécié des commerçants ? La question est d'autant plus épineuse lorsque le modèle de développement économique du territoire dépend fortement du tourisme, y compris saisonnier. Pour les territoires désireux de proposer une offre de tourisme sobre, on peut citer les mesures suivantes :

- **Promouvoir le tourisme de proximité et le tourisme lent** : ces offres

orientées vers la mobilité cyclable ou pédestre, y compris pour des personnes résidant déjà sur place, peuvent être associées à un départ et à une arrivée depuis une gare ferroviaire ou routière pour décarboner au maximum l'acheminement sur place. L'objectif est de communiquer largement pour montrer une autre facette du territoire à celles et ceux qui l'habitent déjà, tout en offrant des hébergements accueillants pour les randonneurs ou cyclistes venant d'ailleurs.

- **Déployer des itinéraires pédestres et cyclables de qualité** : l'aménagement d'un réseau bien maillé desservant les principaux sites d'intérêt touristique est un préalable indispensable au développement d'une offre permettant de se « mettre au vert ». Elle implique parfois de s'accorder avec les propriétaires de terrains privés sur lesquels passent les itinéraires de randonnée. Pour les itinéraires cyclables, le Conseil départemental est le chef de file de la construction des véloroutes.

- **Cesser de communiquer sur les lieux déjà saturés** : cette réorientation de la communication vers des zones moins connues permet de faire diminuer la pression sur les infrastructures essentielles (eau, mobilités...), tout en assurant une répartition plus équilibrée des recettes touristiques au sein du territoire. Une communication institutionnelle renouvelée n'est toutefois pas gage de succès vu l'impact des réseaux sociaux sur les choix de destination touristique.

Pour aller + loin

Depuis 2022, le Parc national des Calanques a instauré des quotas de visites. Un retour d'expérience détaillé est à retrouver sur les sites web de [Virage Énergie](#) et du réseau Cler.



NUMÉRIQUE

Le numérique voit son empreinte énergétique et carbone augmenter chaque année, au fur et à mesure de la multiplication des terminaux et de

l'intensification des usages. Dernière innovation en date, l'intelligence artificielle décuple les besoins d'électricité et interroge l'organisation du travail, y compris au sein des collectivités. Pour faire face à ces nouvelles pratiques dommageables pour l'environnement, une collectivité peut élaborer une stratégie numérique responsable. Pour améliorer le bilan carbone de ses infrastructures informatiques, majoritairement dû à la fabrication des terminaux, la collectivité peut activer les leviers suivants :

- **Bien dimensionner son parc** : une démarche de sobriété numérique implique d'interroger l'ampleur de sa flotte en n'hésitant pas à renoncer à certains équipements, par exemple des écrans d'affichage.
- **Faire durer au maximum son parc** : cela passe par la réparation et l'achat d'une juste quantité de biens de qualité, peu susceptibles d'obsolescence programmée, mais aussi par l'adoption de systèmes d'exploitation « libres ».
- **Cadrer l'achat de biens issus du réemploi** et interroger la fin de vie de son parc informatique qui peut

connaître une seconde vie auprès d'associations ou d'écoles du territoire.

- **Engager la réflexion sur le stockage des données** afin de prioriser un hébergement local plus soutenable, étant donné qu'il s'agit du second poste du bilan carbone numérique.
- **S'attaquer à la question des usages**, poste relativement marginal mais hautement symbolique. Pour montrer son exemplarité, la collectivité peut prévoir de coder un site respectant un design sobre peu gourmand en flux de données.

Pour aller + loin

Pour plus d'informations concernant la sobriété numérique, le réseau Sobriété vous conseille la [publication Sobriété numérique : mesure de la compréhension des pratiques numériques et de leur impact environnemental](#) de l'ADEME, ainsi que le retour d'expérience de la Région Bretagne mis en valeur dans une publication « [S'inspirer](#) » du réseau Sobriété.

L'AVIS DU

... réseau Sobriété

La sobriété est une composante fondamentale de la transition écologique, seule à même de réduire les besoins d'énergie et de ressources naturelles à la source, en interrogeant les besoins et usages. Si la notion s'est cristallisée dans le débat public lors de la crise énergétique 2022-2023, la sobriété n'a pas trouvé de traduction dans la planification écologique du pays et souffre encore de lacunes, notamment en matière de financement. En complément à la construction d'une vision systémique de la sobriété à l'échelle nationale, les collectivités territoriales et leurs groupements ont un rôle essentiel à jouer. La connaissance du terrain dont disposent les acteurs locaux est une ressource précieuse pour imaginer et décliner des politiques de sobriété justes qui participent tant à la réduction de la pauvreté qu'au respect des limites planétaires. Pour s'assurer que la démarche suscite l'adhésion de la population, les politiques territoriales de sobriété impliquent un important travail de concertation réunissant citoyen·nes, associations et entreprises. Il s'agit de créer des espaces où les participant·es peuvent formuler des propositions de mesures à mettre en œuvre par la collectivité. Évidemment, toutes ces doléances doivent être soumises aux services techniques concernés, qui en évalueront la faisabilité. C'est la force, et l'exigence, de la sobriété : elle nécessite une action transversale qui touche à l'ensemble des secteurs de la vie courante (bâtiments, alimentation, mobilités, biens...) mais aussi l'ensemble des compétences des EPCI. *In fine*, seul un portage politique résolu garantit la pérennité des actions de sobriété et le suivi de leur impact, sous peine d'une dilution dans les silos thématiques de l'action publique. Fort heureusement, tout n'est pas à réinventer, si la sobriété implique d'interroger l'ensemble des politiques publiques, elle est parfois déjà là, à portée de main. Il ne reste plus qu'à la révéler.

RÉFÉRENCES

- ADEME, 2021. [Prospective - Transition\(s\) 2050 - Synthèse](#) [en ligne].
- ADEME, 2024. [Prospective - Transition\(s\) 2050 - Feuilleton Sobriété](#) [en ligne].
- ADEME, 2026. [Boîte à ressources sur la sobriété - Principaux outils, guides et retours d'expérience à l'attention des collectivités](#) [en ligne].
- ADEME et ENERDATA, 2025. [Actions et politiques de sobriété en France - Panorama 2025](#) [en ligne].
- AKRICH, Madeleine, 1989. « La construction d'un système sociotechnique. Esquisse pour une anthropologie des techniques. » *Anthropologie et Sociétés*. 1989. Vol. 13, n° 2, p. 31-54. DOI [10.7202/015076ar](#).
- FUCHS, Doris, SAHAKIAN, Marlyne, GUMBERT, Tobias, GIULIO, Antonietta Di, MANIATES, Michael, LOREK, Sylvia et GRAF, Antonia, 2021. *Consumption Corridors: Living a Good Life within Sustainable Limits*. London : Routledge.
- GIVERNET, Olga et PIEDNOIR, Stéphane, 2023. [Les implications en matière de recherche et d'innovation technologique de l'objectif de sobriété énergétique](#). Paris : Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.
- ITEN, Tonja, SEIDL, Irmi et PÜTZ, Marco, 2024. "Sufficiency policy: a definition, conceptual framework, and application to municipalities". *Sustainability Science*. 1^{er} septembre 2024. Vol. 19, n° 5, p. 1709-1734. DOI [10.1007/s11625-024-01534-1](#).
- NÉGAWATT, 2022. [Scénario négaWatt 2022-2050](#). [en ligne]. 2022.
- NICOLOSO, Barbara, 2021. *Petit traité de sobriété énergétique*. Paris : Éditions Charles Léopold Mayer. DD, n° 245. ISBN 978-2-84377-228-3.
- OTTAVIANI, Fiona et MERCIER VALERO, Lola, 2026. [Indicateurs de bien vivre et sobriété : comment s'orienter dans les usages en termes de politiques publiques ?](#) [en ligne].
- RAWORTH, Kate, 2018. *Doughnut Economics: Seven Ways to Think Like a 21st Century Economist*. Chelsea Green Publishing. ISBN 978-1-60358-796-9.
- RITZENTHALER, Albert, 2023. [Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ?](#) [en ligne]. Paris : Conseil économique social et environnemental.
- RTE, 2021. [Futurs énergétiques 2050 - Principaux résultats](#) [en ligne].
- SHUKLA, P. R., SKEA, Jim et REISINGER, Andreas Reinhard (éd.), 2022. *Climate Change 2022 Mitigation of Climate Change - Working Group III Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Geneva : IPCC.
- TEHOP et ADEME, 2026. *Guide sobriété et collectivités : méthodes, exemples et outils* [à paraître].
- TOULOUSE, Edouard, 2020. [La sobriété énergétique, une notion disruptive de plus en plus étudiée](#). La Revue de l'Énergie. 2020. N° 649.
- VILLALBA, Bruno et SEMAL, Luc, 2018. *Sobriété énergétique : contraintes matérielles, équité sociale et perspectives institutionnelles*. Versailles : Éditions Quae. Indisciplines.
- VIRAGE ÉNERGIE, 2025. [Impulser des politiques de sobriété via les documents de planification](#) [en ligne].

Le réseau Cler est une association nationale qui regroupe près de 300 structures (associations, entreprises, collectivités) engagées dans la mise en œuvre d'une transition énergétique juste et ambitieuse partout en France.

www.cler.org

Virage Énergie est une association spécialisée dans la prospective énergétique et sociétale créée en 2006. Elle accompagne les collectivités et les acteurs locaux dans l'élaboration de la mise en place de stratégies, de politiques et de récits de transition reposant sur la sobriété.

www.virage-energie.org

Le réseau Sobriété

Co-animé par le réseau Cler et Virage Énergie avec le soutien de l'ADEME, le réseau Sobriété est né de la nécessité de mieux intégrer la sobriété dans les politiques et les stratégies de transition écologique et énergétique, face à l'urgence climatique, à la raréfaction des ressources et à la hausse durable des prix de l'énergie. Il rassemble aujourd'hui plus de 350 personnes issues des collectivités territoriales, du monde associatif, de la recherche, des institutions parapubliques, des bureaux d'études et des entreprises. Son ambition: faire de la sobriété un levier central d'une transition juste, durable et compatible avec les limites planétaires.

